

Martinique

Bulletin de Santé du Végétal

Cultures fruitières

N° 1- 1er au 31 Janvier
2026

Animateurs filières et inter-filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

PRÉVISION SAISONNIÈRE

Décembre 2025 - Février 2026

En Martinique, le prochain trimestre, les pluies devraient être conformes ou légèrement supérieures aux normales tout comme les températures.

UN MOIS PLUS LUMINEUX, MAIS PLUS ARROSÉ.

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



22,4°C

Sur 22,4°C attendus



216 h 24 min

Sur 202 h 02 min attendues



160,4 mm

Sur 115,2 mm attendus



15,1 km/h

Sur 15,1 km/h habituellement

FAITS MARQUANTS

“Un mois humide après une période plutôt sèche.”

MOUCHE DES FRUITS

- La mise en place des pièges a été effectuée ce mois-ci. Les données relatives aux mouches des fruits seront disponibles d'ici février 2026.



CHANCRE CITRIQUE

- **Pression nulle**
- **Risque moyen de propagation**, soyez très vigilant et évitez de toucher les plants malades par temps pluvieux



GREENING (HLB)

- Pas de nouvelle détection
- Risque de contamination faible pour le mois à venir

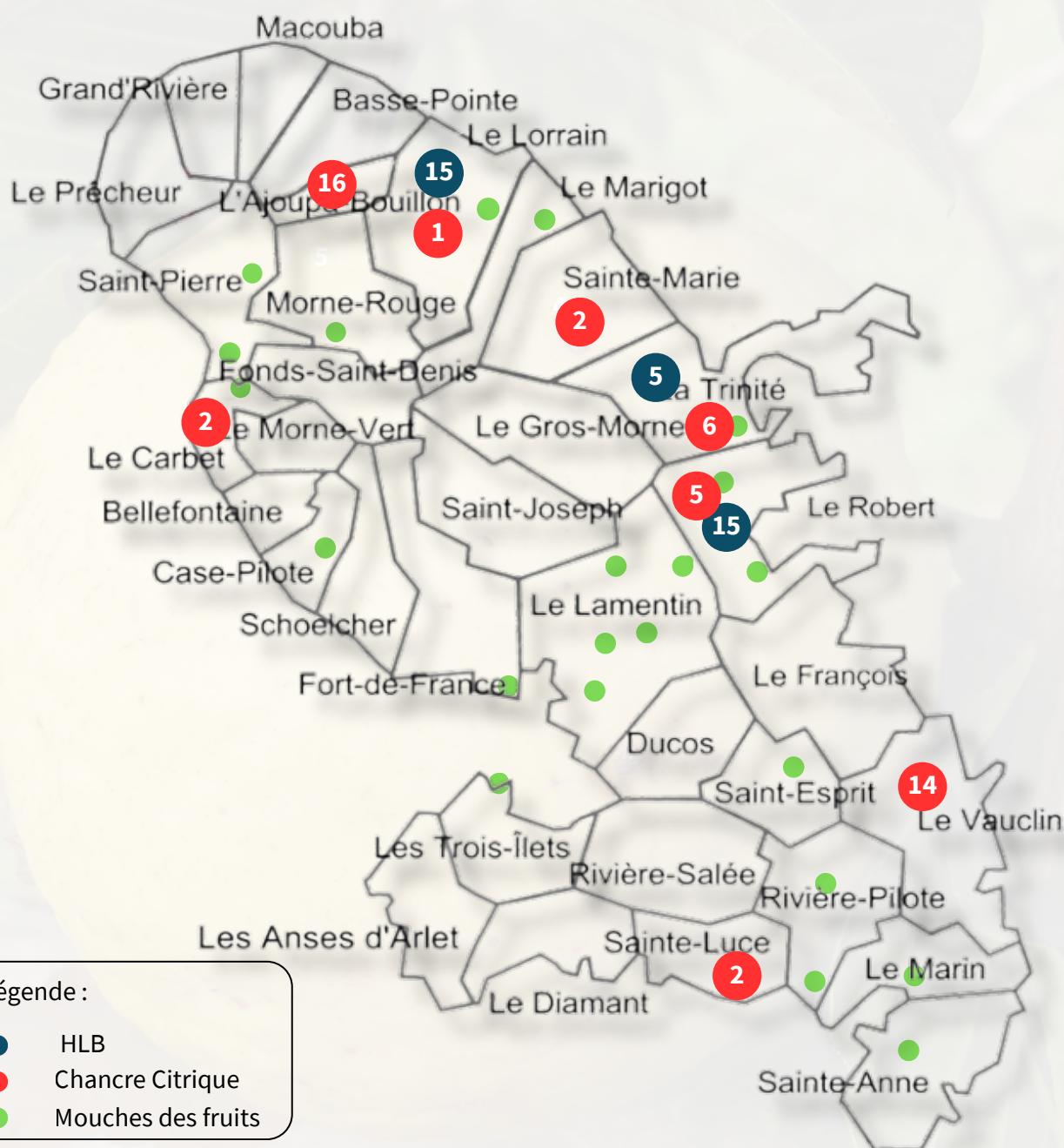


FOCUS

Pas de focus pour ce mois.



RÉPARTITION SPATIALE DES OBSERVATIONS DU CHANCRE CITRIQUE, DU HLB ET DES MOUCHES DES FRUITS



Légende :

- HLB
- Chancre Citrique
- Mouches des fruits

*Nombre de plants observés par commune pour chancre citrique et HLB



ORGANISME DE QUARANTAINE

Fréquence :
Nulle

Intensité :
Nulle

Évaluation du risque

MOYEN

Situation terrain : le chancre citrique n'a pas été détecté. Les prévisions météorologiques présentent un risque moyen de contamination pour le mois à venir. La vigilance est de rigueur.

Mesures prophylactiques

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées
- Éviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Éviter les échanges de plants



Fréquence :
Nulle

Intensité :
Nulle

Évaluation du risque

Nul à faible

Situation terrain : les conditions climatiques du mois ont été défavorables au vecteur du HLB. Cependant, il faut garder à l'esprit que la maladie est maintenant largement répandue sur le territoire. Pour le mois à venir, les conditions présentent un risque de pression faible à moyen.

Gestion du risque :

- Lutter contre son vecteur, le psylle asiatique des agrumes (*Diaphorina citri*) :
 - . Conserver des haies pour favoriser les auxiliaires
 - . Introduire la micro guêpe *Tamarixia radiata*; sa larve se développe et se nourrit à l'intérieur de la larve du psylle
- Lutter contre les foyers infectieux via l'abattage des pieds d'agrumes infectés - à savoir que les buis de Chine peuvent être porteurs sains
- Utiliser des plants sains, issus de pépinières professionnelles contrôlées

LARVE DU PSYLLE



PSYLLE ADULTE



MOMIE DE LARVE DE PSYLLE PARASITÉE



Plus d'infos sur

<https://ephytia.inra.fr>



Fréquence :
-

Intensité :
-

Évaluation du risque

-

Situation terrain : la mise en place des pièges a été effectuée ce mois-ci. Les données relatives aux mouches des fruits seront disponibles d'ici février 2026.

Mesures prophylactiques spécifiques :

- Favoriser ou maintenir un enherbement permanent au sol (cela contribue à la destruction du stade nymphal de ce bio-agresseur qui se déroule au sol)
- Limiter les traitements phytopharmaceutiques qui sont défavorables à la faune utile
- Ramasser et éliminer les fruits piqués

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.